



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le lundi 12 décembre 2022 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

2022-12-48

Mise à jour du tableau du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de constater la modification suivante au tableau du Conseil municipal de Le Tablier :
 - Effectif légal du conseil municipal : 13

2022-12-49

Cession d'une parcelle communale à ORYON en vue de la construction des maisons intergénérationnelles et de l'aménagement d'un lotissement

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- de céder à la SAEML ORYON la parcelle cadastrée section ZA sous le N° 287, pour une surface totale de 8 536 m² au prix de 46 094.4 € afin de réaliser les 8 maisons intergénérationnelles et l'aménagement d'un lotissement de 12 lots,
- de mettre à la charge de la SAEML ORYON l'ensemble des frais inhérents à cette vente.
- d'autoriser Mme La Maire ou l'un des adjoints, à signer tous actes à cet effet, documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2022-12-50

Maison Intergénérationnelle – Attribution d'une subvention à ORYON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement sur l'exercice 2023 d'une aide à l'équilibre de 20 000 € à ORYON dans le cadre de l'opération neuve "Maison Intergénérationnelle " de 8 logements locatifs sociaux.

- Autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à passer et signer tout acte ou document nécessaire à la réalisation de cette décision.

2022-12-51

CAFÉ-ÉPICERIE : installation d'une centrale photovoltaïque, d'une centrale double flux et d'une pompe à chaleur, demande de subvention DETR/DSIL, campagne 2023

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide,

*d'approuver la proposition de la société SNCV Ouest pour un montant de 33 100.00€HT, soit 39 720.00€TTC.

*d'approuver la proposition de la société SNGE pour un montant de 17 520.35€HT, soit 21 024.42€TTC.

*de solliciter l'Etat pour le versement de la DETR/DSIL 2023 à hauteur de 60% du coût des travaux HT, soit 19 860€ au titre de la pompe à chaleur et de la centrale double flux, et 10 512.21€ au titre de la centrale photovoltaïque,

*le conseil municipal approuve le plan de financement présenté ci-dessus,

*le conseil municipal autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents y afférents.

2022-12-52

Maison des communes – adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO)

Madame la Maire propose d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et sollicite l'autorisation du conseil afin de signer la convention en annexe.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et autorise Madame la maire ou l'adjoint délégué à signer la convention en annexe.

2022-12-53

Contrat d'entretien 2023 des espaces verts entre Vendée Inclusion et la commune

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat d'entretien des espaces verts de la commune établi pour l'année 2023 d'un montant de 2 863.53€ net.

2022-12-54

Installation de panneaux et balisage au village le Châtelier, charpente du préau du foyer rural

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- autorise Madame la maire à signer le devis de la société ESVIA pour la pose de coussins berlinois, d'un montant de 1 040.40€HT,

- autorise Madame la maire à signer le devis de la société LIGNE DE TRAVE pour le renfort de la charpente du préau du foyer rural, d'un montant de 2 671.34€HT

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.